

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 14-001871 / 52009354
AISA Automation Industrielle S.A., 1896 Vouvry
Ateliers des machines CNC et de montage
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
12 H
01.09.2014–31.08.2017 (Renouvellement)
- 14-001166 / 52031344
Cremo S.A. Usine de Lausanne, 1052 Le Mont-sur-Lausanne
Conditionnement
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques
9 H, 9 F
01.06.2014–31.05.2017 (Renouvellement)
- 14-001170 / 52031344
Cremo S.A. Usine de Lausanne, 1052 Le Mont-sur-Lausanne
Logistique / manutention des produits frais (court délai de conservation)
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques
10 H
01.06.2014–31.05.2017 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 14-001357 / 66950825
Mecatyp SA, 1647 Corbières
Production: secteur décolletage
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
2 H
01.05.2014–30.04.2017 (Renouvellement)
- 14-002044 / 62102807
ETA SA Manufacture Horlogère Suisse Usine 16 / Centre de Production,
2740 Moutier
Assemblage: Montage
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
2 H, 2 F
01.09.2014–31.08.2017 (Nouveau permis)
- 14-002080 / 53052838
HelvéCie SA, 1242 Satigny
Contrôle et maintenance technique des bus pour le service des lignes (transport
public) avant le départ
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
1 H
01.10.2014–30.09.2017 (Nouveau permis)

- 14-002183 / 51955669
Blancpain SA, 1347 Le Sentier
Secteurs de production: Protos/CN, Ebauche et QC (contrôle qualité)
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
10 H, 10 F
01.10.2014–30.09.2017 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 14-001171 / 52031344
Cremo S.A. Usine de Lausanne, 1052 Le Mont-sur-Lausanne
Traitement thermique
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques
4 H
01.06.2014–31.05.2017 (Renouvellement)
- 14-001409 / 55046727
Securiton SA, 1205 Genève
Tunnels routiers en Suisse Romande et au Tessin: travaux d'installation et de maintenance technique du système de sécurité et d'alarme
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
69 H
01.07.2014–30.06.2017 (Renouvellement)
- 14-001165 / 52031344
Cremo S.A. Usine de Lausanne, 1052 Le Mont-sur-Lausanne
Service d'entretien
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques
3 H, 3 F
01.06.2014–31.05.2017 (Renouvellement)

Permis de travail du dimanche (art. 19 LTr)

- 14-001167 / 52031344
Cremo S.A. Usine de Lausanne, 1052 Le Mont-sur-Lausanne
Laboratoire
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques
2 H, 2 F
01.06.2014–31.05.2017 (Renouvellement)

Permis de travail du dimanche et durant les jours fériés (art. 19 et 20a LTr)

- 14-000957 / 67499134
Genèveroule, 1201 Genève
Service-clients pour Vélopass: aide et dépannage (carte d'accès) pour l'utilisation des vélos en libres services
Besoin particulier de consommation
1 H
01.04.2014–31.03.2017 (Renouvellement)

Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)

- 14-002198 / 73064855
Nestlé Nespresso SA Centre de Production, 1580 Avenches
Centre de Production d'Avenches - Torrefaction, Conditionnement, Stockage
(production café)
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
666 H, 144 F
01.07.2014–30.06.2017 (Renouvellement)

**Permis de travail en continu atypique (sans alternance)
(art. 24 LTr, art. 39 OLT 1)**

- 14-002046 / 52030377
ETA SA Fourniturenfertigung Mecaline Werk 15, 2740 Moutier
Production boîte aluminium
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
15 H
01.09.2014–31.07.2017 (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément aux art. 44 ss PA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Kreuzackerstrasse 12, Case postale, 9023 Saint-Gall, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Holzikofenweg 36, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

23 septembre 2014

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail